

Une initiative en faveur des demandeurs d'emploi

Parmi les mesures devant faire fléchir la courbe du taux de chômage, les partenaires sociaux ont retenu dans le Plan d'Action National, entre autres, le recours accru à la formation professionnelle continue.

La Chambre des salariés a décidé d'apporter son appui aux personnes sans emploi.

Un demandeur d'emploi pouvant certifier sa situation, peut bénéficier d'un droit d'inscription préférentiel, fixé à 75 € par module de formation des cours du soir.

Donc: **muni d'une attestation certifiant que la personne en question est demandeur d'emploi,** la fréquentation d'un module de formation ne sera facturée qu'à raison de 75 €, et ceci sans distinction du module choisi.